

Formation biosécurité en élevage de volaille

**Les +**

Limiter les contaminations dans son élevage

Les +

Avoir une bonne traçabilité de ses volailles

Les +

Améliorer ses pratiques concernant l'hygiène

**A Miermaigne
le 22 avril 2025**

Formation biosécurité en élevage de volaille

Des éléments à connaître

1 jour à Miermaigne

Le 22 avril 2025

9h30 - 13h00

14h00 - 17h30

PUBLIC

Agriculteurs-trices - Futurs
installés-es - Salariés-es

PREREQUIS

Aucun

TARIFS & FINANCEMENT

49 € pour un contributeur
Vivea (être à jour de ses
cotisations MSA et sous
réserve des conditions de
prise en charge)

375 €/jour pour toute
autre situations (formation
susceptible d'être financée
par votre OPCO)

INTERVENANT(E)S

MALHERBE-DULUC LAURE -
Vétérinaire Conseil Spécialisée
et Agréée GDS 37

OBJECTIFS

**Se mettre en conformité avec les mesures de
biosécurité en élevage de volaille**

CONTENU / PROGRAMME

1. Prendre conscience de l'importance de la prévention de
l'influenza aviaire et comprendre les risques liés à la
propagation du virus :
 - Connaissance des bases scientifiques de l'influenza aviaire:
caractéristiques du virus, résistances du virus, vecteurs de
diffusion
 2. Etre capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité
 - Les mesures d'hygiène : séparation des unités de
production, circulation des personnes et des véhicules,
conduite en bande unique dans les unités de production,
épandage des fumiers, lisiers et fientes...
 - Le plan de biosécurité : son organisation, les documents à
conserver et à mettre à jour, les enregistrements à réaliser
(traçabilité)
 3. Etre capable de mettre en oeuvre les bonnes pratiques
d'hygiène :
 - Plan de nettoyage et de désinfection
- Pour les éleveurs de volailles en claustration, une séquence de
formation pourra être ajoutée sur le bien-être animal et sur la
réduction de l'utilisation des antibiotiques.

METHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques et méthodologiques, échanges entre
participants, évaluation en fin de stage

MODALITES D'EVALUATIONS

Auto-positionnement et quizz sur le document d'évaluation de
fin de stage

*La chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler ou de reporter
une formation si le nombre de participants est insuffisant.*

CONTACT RESPONSABLE DE STAGE / PRE-INSCRIPTION

Clémence RIPAUX

+33 (0)2 37 53 40 40 gds28@reseaugds.com

Ou Centre de Formation

+33 (0)2 37 24 45 42 formations@eure-et-loir.chambagri.fr

Le programme détaillé vous sera envoyé avec votre convocation pour la confirmation. Une attestation de fin de formation sera délivrée après la formation. Les conditions générales, accès aux publics en situation de handicap et règlement intérieur sont disponibles dans le livret d'accueil, sur le site internet de la Chambre d'Agriculture Centre Val de Loire <https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr>, et disponibles sur demande.

BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

A retourner de préférence avant le 10 avril 2025

Formation biosécurité en élevage de volaille

Du 22/04/2025 au 22/04/2025 - 1 jour à Miermaigne

Nom de l'entreprise (GAEC, EARL...) :

N° SIRET :

Nom et prénom du participant :

Date et lieu de naissance :

Adresse postale :

Code Postal : Commune :

Tél : Portable :

Mail :

Statut professionnel :

- ☐ Chef.fe d'entreprise agricole
- ☐ Associé.e
- ☐ Conjoint.e collaborateur
- ☐ Salarié.e
- ☐ Cotisant.e solidaire MSA (préciser si cotisation Vivea prélevée ou non)
- ☐ En projet d'installation agricole
- ☐ Autre :

Niveau de qualification :

- ☐ Aucun diplôme
- ☐ Niv. 3 : CAP, BEP
- ☐ Niv. 4 : Baccalauréat, BP
- ☐ Niv. 5 : Bac + 2 : DEUG, BTS, DUT, DEUST
- ☐ Niv. 6 : Bac + 3 : Licence, licence professionnelle, BUT
- ☐ Niv. 6 : Bac + 4 : Maîtrise, Master 1
- ☐ Niv. 7 : Bac + 5 : Master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur
- ☐ Niv. 8 : Bac + 8 : Doctorat

Avez-vous des attentes / besoins d'un aménagement spécifique pour suivre cette formation (difficulté visuelle, handicap, ...) ?

.....
.....
.....

- ☐ Je m'engage* à participer à la formation n°25027
- ☐ J'ai pris connaissance des conditions générales et du livret d'accueil



En fonction des conditions de prise en charge, le règlement du montant défini sur le contrat ou la convention de formation sera à réaliser à réception de la facture.

Fait à Le **Signature**

* Votre inscription sera définitive à réception de notre confirmation



BULLETIN A RETOURNER PAR MAIL OU COURRIER A :

CHAMBRE D'AGRICULTURE - Centre de Formation
10 RUE DIEUDONNE COSTES - CS10399
28008 CHARTRES
+33 (0)2 37 24 45 42 - formations@eure-et-loir.chambagri.fr



Protection des Données : vous disposez de droits sur vos données personnelles et notamment le droit, à tout moment, de retirer votre consentement au traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de votre Chambre d'agriculture.

Contact :
Centre de formation
+33 (0)2 37 24 45 42 - formations@eure-et-loir.chambagri.fr
CHAMBRE D'AGRICULTURE
10 RUE DIEUDONNE COSTES - CS10399 - 28008 CHARTRES CEDEX



Pas d'hébergement possible

Notre activité formation en 2023 :

467 stagiaires, 76 jours de formation

94 % des stagiaires se disent satisfait à très satisfait

Nos formations ont répondu aux besoins de 99 % des participants

Le contenu des formations est déclaré transférable rapidement dans l'activité par 94 % des personnes

Nos intervenants sont jugés de bonne qualité à 100 %

Formation Certifiante :

- Certiphyto* : 100 % de réussite
- Certicrea** : 57 % de réussite



Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Retrouvez toutes nos formations sur
www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr

* Certiphyto : Certification RS5655 « Certificat individuel produits phytopharmaceutiques catégorie décideur » certifiée par le Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire le 13/12/2021

** Certicrea : Certification RS5244 « Création ou reprise d'une entreprise agricole » certifiée par l'Assemblée Permanente Chambre d'Agriculture le 14/09/2020



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

